

Classes à horaires aménagés musique et théâtre Inscriptions pour la rentrée 2021-2022

Les classes à horaires aménagés font partie d'un projet éducatif global, établi conjointement entre l'Éducation nationale et le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Communauté Urbaine d'Alençon, permettant à un enfant d'apprendre et de pratiquer la musique ou le théâtre sur le temps scolaire grâce à un emploi du temps aménagé.

Ce dispositif concerne les enfants dès la classe de CE2 jusqu'à la 3^e pour les classes à horaires aménagés musique (CHAM) et de la 5^e à la 3^e pour les classes à horaires aménagés théâtre (CHAT).

En raison du contexte sanitaire actuel, les traditionnelles réunions d'information et portes ouvertes sur les classes à horaires aménagés seront remplacées par une réunion en visioconférence. Celle-ci aura lieu le jeudi 25 mars à 18h30 (l'adresse de connexion sera à retrouver sur la page du Conservatoire sur le site internet de la CUA [www.cu-alencon.fr] rubrique "Sortir, bouger").

Les dossiers d'inscription, disponibles à l'accueil du Conservatoire à Rayonnement Départemental [cour Bernadette et Jean Mars] et en ligne sur www.cu-alencon.fr, sont à retourner au plus tard le jeudi 8 avril 2021.

*Informations complémentaires disponibles en pièce jointe
et sur www.cu-alencon.fr*

Contact

Conservatoire à Rayonnement Départemental
Musique et Art dramatique
Cour Bernadette et Jean Mars - 61000 Alençon
Tél. 02 33 32 41 72
Conservatoire@cu-alencon.fr

Retrouvez toute l'actualité de la
Communauté Urbaine d'Alençon sur
www.cu-alencon.fr



et abonnez-vous à la newsletter !